

*République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Saint-Flour
NEUSSARGUES MOISSAC - Commune*

COMPTE-RENDU

Le mardi 28 octobre 2025 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 22 octobre 2025, s'est réunie sous la présidence de Michel PORTENEUVE.

Secrétaire de la séance : Béatrice CASSAGNE

Présents : Michel PORTENEUVE, Bernard DELOSTAL, Giles TERRIEUX, Catherine PELEGRI, Angélique GOULEFERT, Véronique CHISSLAC, Rudy HOFFMEYER, Béatrice CASSAGNE, Damien BRIOUDE, Josianne ROLLAND.

Représentés : Nadia TERREN représentée par Béatrice CASSAGNE, Christophe BOSHOUWERS représenté par Rudy HOFFMEYER.

Absent(s) et excusé(s) : Christophe MEYNIEL.

Ordre du jour :

I - AMENAGEMENTS SPORTIFS.

1) Aménagement d'un terrain pour les jeux de boules ;

II - AMENAGEMENTS TOURISTIQUES.

2) Réaménagement de l'aire d'accueil des camping-cars

III - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

Délibérations du conseil :

AMENAGEMENT D'UN TERRAIN POUR LES JEUX DE BOULES (N° DE_072_2025)

MM. Claude CHANUT et Patrice FORGES, exerçant des responsabilités au sein de l'Association locale Au Joyeux Cochonnet neussarguais, ont quitté la salle du Conseil Municipal, avant cette délibération. Le nombre de votants est réduit à 12.

Bref historique :

Le bourg de NEUSSARGUES dispose d'un cœur de ville commercial réparti sur quelques rues commerçantes entre la gare et la rivière Alagnon essentiellement. A proximité immédiate de la Rue du Commerce (RD679), il existe une place publique qui sert de stationnement pour les restaurants et bars à proximité, ainsi que pour les marchés. De forme trapézoïdale, elle est bordée à l'est par la salle polyvalente qui accueille de nombreuses manifestations publiques et privées tout au long de l'année. De plus, l'association de pétanque locale y tient aussi une partie de ses compétitions les plus importantes, une dizaine de fois par an.

Cette place a été aménagée avec des platebandes plantées d'arbustes et fleurs sur le côté sud de la place, avec un cheminement piéton en escaliers aboutissant au début de la rue du Commerce. Le reste

de l'espace a reçu un revêtement sableux, qui hélas n'est pas adapté du tout aux usages multiples de la place au cours de l'année, notamment le stationnement des PL pour le routier « chez Betty ». De nombreuses ornières s'y forment, ainsi que des flaques à la moindre pluie. Le reste du temps, le sable sec se volatilise et se répand un peu partout.

C'est pourquoi il est envisagé à court terme un réaménagement de cette partie à vocation de stationnement, avec un revêtement de type bitumineux sur les zones de giration, et des dalles béton gazon pour les véhicules légers. Il est impératif d'orchestrer les stationnements de tous véhicules, VL et PL, mais également selon les directives de la sous-préfecture, d'y installer le marché hebdomadaire. Ces nouveaux matériaux ne conviennent pas du tout aux jeux de pétanque ; et l'ajout temporaire d'une couche de sable se révélerait drastique et trop contraignant, pour la durée des compétitions. L'aménagement d'un terrain indépendant pour les boulistes, apparaît la meilleure solution pour permettre une bonne utilisation de la place centrale du bourg, après requalification.

Projet d'aménagement du terrain de boules :

La Commune dispose d'une parcelle non bâtie derrière la caserne des Pompiers, au lieudit les Pouzats, en périphérie nord du bourg, de forme assez allongée, sans relief, en herbe, et de superficie 3000 m² environ. Il est accessible depuis l'allée des Peupliers et la rue des Pinèdes, par son extrémité ouest. Cette parcelle AB 64 se situe dans un environnement semi-bâti peu dense, classé en zone UC au Plan local d'urbanisme actuel, et également au futur Plan local d'urbanisme Intercommunal devant prendre effet en 2026. Aucun projet de construction d'habitat n'y a pour l'instant été présenté depuis une vingtaine d'années. Des réseaux d'assainissement traversent cette parcelle dans le sens de la longueur, et limitent son attrait pour une cession privée.

L'aménagement du terrain pour les compétitions de boules s'organise autour d'une cinquantaine de terrains de 12 m x 3 m accueillant chacun un match entre 2 doublettes ou triplettes. Cela permettra des compétitions allant jusqu'à une centaine de triplettes, comme actuellement, en ville (niveau départemental, voire régional). Les travaux de génie civil comprendraient un décapage de la terre végétale existante, un remblaiement structurel en matériaux de type rocheux et porteurs, un revêtement en sable quasi-général, la séparation des emplacements de jeux par des planches verticales, ainsi qu'un éclairage public. Un container sera ajouté pour stocker du matériel, et un deuxième comporterait un espace accueil-buvette et des sanitaires hommes et femmes.

Les travaux sont estimés à 100 000 € HT environ, une subvention au titre des équipements sportifs peut être sollicitée auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour un taux de 30 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 4 ABSTENTIONS (Christophe BOSHOUWERS, Rudy HOFFMEYER, Damien BRIOUDE, Josianne ROLLAND) et 8 VOIES POUR :

- **DECIDE d'aménager un terrain de jeux de boules sur la parcelle AB 64, pour un coût estimatif de 100 000 € HT ;**
- **SOLLICITE la subvention la plus élevée possible auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour ce projet de travaux ;**

- **AUTORISE le maire à entreprendre toutes démarches utiles à la réalisation de ce projet, et à signer tout document s'y rattachant.**

Délibération : adoptée

REQUALIFICATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES CAMPING-CARS (N° DE_073_2025)

Dans le cadre de l'aménagement de l'entrée du Pays de MURAT, la Communauté de Communes du même nom a construit un monument emblématique et touristique au carrefour de la Route Nationale 122 et de la Route Départementale 679, immédiatement à l'entrée nord du bourg de NEUSSARGUES. Et de l'autre côté de la rue des Peupliers (ex-RN), une aire d'accueil pour camping-cars a été créée avec 5 emplacements et une borne-services eau et électricité, sur une parcelle communale. Pour mémoire, cette aire initialement gérée par HAUTES TERRES COMMUNAUTE, a été cédée à la commune depuis 3 ans, en l'état.

Suite à diverses détériorations de la borne-services notamment, l'accueil des véhicules et des touristes s'avère déficient. Il conviendrait de poser une barrière au niveau de l'entrée pour réguler l'usage, créer une aire de retournement pour les véhicules, réaliser des emplacements supplémentaires pour faire face aux besoins, remplacer la borne de service et remettre à niveau le local sanitaire.

Projet de requalification de l'aire d'accueil des camping-cars

L'entreprise Camping-car Park, spécialiste reconnu pour cette compétence, a été contactée, et elle propose la remise en état complète de cette aire d'accueil, avec extension à 16 emplacements, représentant un seuil de rentabilité pour l'équipement minimal. Sur 500 000 camping-cars connus en France, 50 % adhèrent au réseau Camping-car Park. Son point fort consiste en une publicité informative, nationale et internationale, qui permet de guider les usagers vers les installations disponibles. Par ailleurs, cette entreprise assure aussi la gestion des équipements installés, et les dépannages 24h/24 7j/7. Un emplacement occupé peut produire un montant de 12 à 15 € par jour, une commission étant conservée par le gestionnaire.

Les travaux réalisés par Camping-car Park sont évalués sommairement à 50 000 € HT. Il faudra aussi réaliser les terrassements et la structure des 11 nouveaux emplacements, l'alimentation électrique des plateformes, l'extension des bornes d'éclairage.

L'opération atteint le montant total de 112 000 € HT, la Région Auvergne Rhône Alpes peut apporter une aide au titre des équipements d'accueil touristiques, à un taux maximal de 50 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE le projet de requalification de l'aire d'accueil des camping-cars à l'entrée nord du bourg, pour un coût estimatif de 112 000 € HT ;**
- **SOLLICITE une subvention la plus élevée possible auprès de la REGION AUVERGNE RHONE ALPES, pour ce projet de travaux ;**
- **AUTORISE le maire à entreprendre toutes démarches pour réaliser cette opération, et à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Délibération : adoptée

Michel PORTENEUVE
Président de séance

Béatrice CASSAGNE
Secrétaire de séance